

# Investir, est-ce un acte moral ?

## QU'EN DIT-ON ?

“ Un bon investisseur ne doit surtout pas avoir d'état d'âme.”

“ La finance, c'est de la finance : c'est tout !”

“ Investir est une chose, la morale en est une autre !”

“ Remettre de la morale dans l'investissement, c'est du bon sens.”

Il faut qu'on change notre modèle de pensée!

On trouve de tout sur internet, il doit bien y avoir des modèles de pensée...



## L'ÉDITO

L'investissement semble être un acte qui a tout son sens en dehors d'une quelconque perspective éthique. En effet, investir se définit comme un acte consistant à faire fructifier un capital donné en fonction du ratio rendement/risque. Rien d'éthique dans tout cela, dira-t-on, surtout quand cet acte est ultra-technologisé. Mais cette vision strictement financière livre-t-elle la vérité de l'acte d'investir ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

# En quoi l'investissement demeure-t-il toujours un acte moral ?

## LA DIGITALISATION DE LA FINANCE

S'impose de plus en plus, comme modèle de l'investissement, ce que ce dernier est devenu à l'ère des nouvelles technologies. La formalisation mathématique des opérations financières, combinée aux développements fulgurants de l'informatique, a profondément transformé le secteur financier, au point de faire de la gestion algorithmique la forme normale, pour certains idéale, de l'investissement. Le fait même que le concept de « gestion passive » ait pu voir le jour est très significatif de la révolution qui a touché l'investissement : alors que ce dernier est essentiellement un acte, il est ici envisagé, à l'inverse, de manière passive. Dès lors, l'idée se répand que des ordinateurs pourront « gérer » des fonds, comme par exemple les fonds indiciels, ou que la numérisation permettra de faire faire par des machines, comme avec le *high frequency trading*, des actions jusque-là réservées à des cerveaux humains, ceux des *traders*. Quelles questions ces évolutions soulèvent-elles s'agissant de la compréhension de l'acte d'investir ?

## AU-DELÀ DES TECHNOLOGIES

Tout en prenant le meilleur de ce que les nouvelles technologies peuvent apporter au secteur financier, il faut pourtant, dans ce secteur comme dans tant d'autres, rappeler une évidence. A chaque fois qu'on attribue à une machine ce qui jusque-là était réservé à l'homme, on s'illusionne en pensant que l'homme n'a plus sa place. Prenons le cas des algorithmes : même si on peut se laisser aller à croire qu'ils « décident » par eux-mêmes, ils sont pourtant conçus par l'homme, et possèdent des configurations qui sont entièrement décidées par l'homme. Une machine ne remplacera jamais totalement l'homme, ne serait-ce que parce qu'elle est le fruit de l'intelligence humaine et ne traite que la partie mécanisable de la réflexion : l'homme reste donc irremplaçable. Même si les nouvelles technologies révolutionnent les métiers de l'investissement, elles ne seront jamais qu'un ensemble d'instruments, dont l'acteur principal reste l'homme. Comme l'écrit saint Jean-Paul II dans l'encyclique

*« Même aidé de toutes les technologies les plus sophistiquées, l'investissement demeure un acte dont le sujet est une personne humaine. »*

*Laborem exercens* : « même à l'époque du travail toujours plus mécanisé, le sujet propre du travail reste l'homme » (n° 5). Par conséquent, le sujet de l'investissement, au sens propre, est toujours l'homme, les technologies n'étant pour lui que des instruments. Cela vaut aussi pour les marchés financiers : « il faut souligner que même les systèmes créés par les marchés, avant de reposer sur des dynamiques anonymes, élaborées grâce à des technologies de plus en plus sophistiquées, sont basés sur des relations qui ne pourraient être instaurées sans la participation de la liberté des individus » (*Oeconomicae et pecuniariae quaestiones*, n° 8).

## L'ART DE L'INVESTISSEMENT

Alors même que beaucoup parlent du secteur financier de manière entièrement abstraite, en y voyant uniquement « le capital », il est plus conforme à la réalité d'y voir un ensemble de personnes qui exercent différents métiers, dont celui d'investisseur. Nul doute, en effet, que l'investissement est un travail, qui nécessite donc un savoir-faire. A ce titre, comme tout travail, celui de l'investisseur est « une expression essentielle de la personne, il est *actus personae* » (*Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, n° 271). Même aidé de toutes les technologies les plus sophistiquées, l'investissement demeure un acte dont le sujet est une personne humaine. Aucun animal, ni aucune machine, n'est capable par soi d'un tel acte. A quelle logique cet acte exclusivement humain obéit-il ? Puisqu'il s'agit d'un acte financier, il suit d'abord les paramètres de la rationalité financière : ce qui est au cœur de la logique de l'acte d'investir sous cet angle est l'analyse du couple rendement/risque. Pour l'estimer, l'investisseur doit faire preuve d'un savoir-faire, qui passe par son intelligence, sa curiosité, son goût de l'analyse prospective et la rigueur de son raisonnement, mais aussi par ses capacités de perception et d'intuition qui lui permettent de faire preuve de réalisme, de réactivité et de sens de l'opportunité face aux circonstances. La composante relationnelle est aussi essentielle, étant donné que l'investissement financier suppose une relation avec

des projets économiques portés par des personnes : un investissement est toujours une histoire très incarnée de confiance entre investisseur et entrepreneur.

### UN ACTE HUMAIN, DONC ÉTHIQUE

Si l'investissement est l'art de prendre les meilleures décisions d'allocation d'actifs, le choix est alors au cœur de la démarche de l'investisseur, même à l'heure des technologies. Et si le choix est central dans l'investissement, cela a nécessairement pour conséquence de le rendre éligible à une approche éthique, alors même que le choix d'investissement obéit d'abord à une rationalité économique. En effet, comment un choix pourrait-il échapper à l'éthique ? Puisque se pose, au sujet de tout choix, la question de savoir non seulement s'il est bon au sens technique, mais aussi si c'est un bon choix au sens moral. La rationalité éthique est présente à la racine même de la rationalité économique. Aussi Benoît XVI peut-il écrire dans l'encyclique *Caritas in veritate* : bien que « les mentalités technologiques modernes puissent conduire à penser qu'investir soit seulement un fait technique et non pas aussi humain et éthique », « investir, outre sa signification économique, revêt toujours une signification morale » (n° 40). Quant à saint Jean-Paul II, il rappelle dans l'encyclique *Centesimus annus* : « même le choix d'investir en un lieu plutôt que dans un autre, dans un secteur de production plutôt qu'en un autre, est toujours un choix moral et culturel » (n° 36).

### LA FINALITÉ DE L'ACTE D'INVESTIR

A propos des finalités de l'entreprise, la Doctrine Sociale de l'Eglise adopte une position qui ne manque pas de surprendre, surtout dans le monde actuel qui pense que la finalité d'une entreprise est de dégager du profit. Face à cela, la Doctrine Sociale de l'Eglise rappelle que l'objet d'une entreprise est d'abord de produire des biens et des services profitables à tous, avant de générer du profit, ce dernier étant néanmoins, évidemment, un « indicateur du bon fonctionnement de l'entreprise » (saint Jean-Paul II, *Centesimus annus*, n° 35). Cela vaut tout autant pour l'investissement : soutenir que la

*« Investir n'est pas seulement un acte financier, mais un acte éthique, incluant sa contribution au bien-être véritable et intégral de l'homme. »*

finalité d'un investissement est de dégager le maximum de « retour » sur investissement, calculé sur une base strictement financière, est en méconnaissance la nature, qui est d'abord de rendre un projet économique viable, en vue du bien commun de la société. Ce n'est pas parce que l'investissement a pour effet de rapporter une rémunération à son auteur qu'il a pour objet cette rémunération même. Aussi bien la dimension éthique de l'acte d'investir n'est-elle pas extrinsèque à l'acte d'investir. Il ne faut donc pas se tromper lorsque l'on dit appliquer à un investissement des critères extra-financiers, qui en garantissent la qualité éthique. Certes, ils sont extra-financiers au sens où ils ne relèvent pas de la seule rationalité financière ; mais ils ne sont pas extra-financiers au sens où ils seraient l'application à la rationalité financière d'une logique qui lui serait complètement extérieure. Comment la question de savoir si un investissement est un « bon » investissement au sens éthique pourrait-elle être totalement étrangère à celle de savoir si c'est un « bon » investissement au sens financier du terme ?

### DÉPASSER LE SEUL COUPLE RENDEMENT/RISQUE

C'est donc à un changement de modèle de pensée que chacun est appelé. En effet, alors que s'est imposée dans les mentalités l'idée que c'est à l'aune du seul binôme rendement/risque que l'acte d'investir est à envisager, la Doctrine Sociale de l'Eglise montre à quel point cette vision appauvrit la nature de l'investissement. Ce dernier n'est pas seulement un acte financier, mais un acte éthique, qui doit donc inclure un autre paramètre, celui de sa contribution effective ou non au « bien-être véritable et intégral de l'homme » (*Oeconomicae et pecuniariae quaestiones*, n° 1). L'investissement n'est donc pas seulement au bénéfice de celui qui en dégage le maximum d'intérêts, il intéresse toute la société et toute la société devrait avoir à y gagner. Ce qu'il a de profitable pour le bien commun est appelé à prendre plus de poids que le profit financier dont il est par ailleurs la source légitime. Alors l'acte d'investir sera restitué à sa vérité intégrale, inséparablement humaine, économique-financière et éthique. ●

À RETROUVER SUR [WWW.PROPERSONA.FR](http://WWW.PROPERSONA.FR)

## En bref

### LA VISION STRICTEMENT FINANCIÈRE DE L'ACTE D'INVESTIR EN LIVRE-T-ELLE LA VÉRITÉ ?

L'acte d'investir fait souvent l'objet d'une double réduction. On le réduit à un acte technologique, oubliant ainsi qu'il est un acte humain, irréductible au fonctionnement de machines, aussi utiles soient-elles. On le réduit à un acte strictement financier, avec le profit maximal comme seule finalité. C'est oublier que tout acte humain est par là-même de nature morale : à son sujet se pose la question de savoir s'il est bon ou mauvais d'un point de vue éthique. L'acte d'investir doit donc être perçu dans sa vérité intégrale, inséparablement humaine, économique-financière et éthique.

À RETROUVER SUR [WWW.PROPERSONA.FR](http://WWW.PROPERSONA.FR)

Courage matelots ! Ceux qui ont investi leurs capitaux dans cette expédition ont parfaitement évalué le ratio rendement/risque !



## La citation

*L'économie et la finance, en tant qu'instruments, peuvent être mal utilisées quand celui qui les gère n'a comme point de référence que des intérêts égoïstes. Ainsi peut-on arriver à transformer des instruments bons en eux-mêmes en instruments nuisibles. Mais c'est la raison obscurcie de l'homme qui produit ces conséquences, non l'instrument lui-même. C'est pourquoi, ce n'est pas l'instrument qui doit être mis en cause mais l'homme, sa conscience morale et sa responsabilité personnelle et sociale. »*

**BENOÎT XVI, « CARITAS IN VERITATE », N° 36.**

## Pour aller plus loin

Congrégation pour la Doctrine de la Foi et Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, *Oeconomicae et pecuniariae quaestiones*, 2018.

**BENOÎT XVI, Caritas in veritate**, 2009.